

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne: CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00 UNION POSTALE \$6.00

Edition Hebdomadaire: CANADA \$1.00 ETATS-UNIS \$1.50 UNION POSTALE \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONES:

ADMINISTRATION: Main 7461 REDACTION: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS!

A SAINT-HYACINTHE VERS L'AVENIR

Les déclarations faites hier à Saint-Hyacinthe par M. Bourassa marquent une nouvelle étape dans son action politique; bien loin qu'elles soient, comme on l'a voulu laisser entendre, l'annonce d'une retraite, elles sont au contraire le présage d'une activité toujours aussi vive, mais portée sur un terrain plus large.

Le député de Saint-Hyacinthe n'a point annoncé qu'il abandonnait son mandat; il a simplement déclaré qu'il n'en solliciterait pas le renouvellement, estimant qu'il lui devenait rapidement impossible de combiner toutes les obligations qui résultent d'un mandat législatif et de la direction d'un grand quotidien dont l'action doit s'étendre à tout le pays.

Il a profité de l'occasion pour répéter qu'il garde, en face des gouvernements d'aujourd'hui, l'attitude qu'il prit en face de ceux d'hier, et qu'il se propose de mener, à travers tout le pays, une active campagne de propagande.

Dès l'automne, il fera, à travers l'Ontario et l'Ouest, une tournée de conférences où il exposera les principes du nationalisme et les conditions qui, à notre avis, sont essentielles à la bonne entente et à l'harmonie entre les races. Puisqu'un certain nombre de journaux anglais travestissent systématiquement notre pensée, puisque beaucoup de nos compatriotes anglo-canadiens sont dans l'impossibilité pratique d'apprendre par eux ce que nous pensons, il ira le leur dire de vive voix et face à face.

C'est pour accomplir cette besogne, et d'autres également nécessaires, qu'il abandonnera son mandat.

Certains ne manqueraient pas de regretter cette décision, mais, à titre de lecteurs et d'amis du journal, ils devraient s'en réjouir, car cela permettra à notre directeur de donner à cette oeuvre où il a mis tout son cœur, une plus grande somme de travail et d'énergie.

De plus, nous voulons faire du Devoir la grande tribune où pourront se faire entendre toutes les voix libres, le grand organe qui jugera les hommes et les partis au seul point de vue de l'intérêt national, le pionnier qui frayera les voies nouvelles.

La constante collaboration de notre directeur nous permettra de doubler l'efficacité de notre action. Que les amis qui nous ont vu grandir, qui savent sur quelles bases absolument solides est assise notre oeuvre, sachent bien que nous ne sommes encore qu'au début de notre action.

Nous leur réservons d'heureuses surprises.

Omer HEROUX.

LETTRE DE QUEBEC

INDICES DE LA PROROGATION.—LES ASILES D'ALIENES.—L'ANNEXION DE L'UNGAVA.—M. TELLIER CROIT QUE LE GOUVERNEMENT FEDERAL NE PEUT LEGIFERER EN MATIERE DE REPRESENTATION, QUE CE DROIT APPARTIEN AU POUVOIR FEDERAL.—ASSURANCES MUTUELLES ET ORPHELINATS AGRICOLES.—M. LAURIER COURT AU SENAT POUR BLOQUER LA LOI DES BONNES ROUTES.—SIEGES MINISTERIELS EN DANGER.—LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE.

Québec, 2.—Tout indique que nous sommes à la veille de la prorogation. Vingt minutes durant ce matin, une partie de la troupe ministérielle jouait patin sur l'effet de ses chefs. L'on voyait des députés qui n'ont dit mot depuis quatre ans, se lever l'un après l'autre pour s'enquérir de choses dont le plus grand nombre d'entre eux ne connaissent pas un mot. C'est le détour que prennent tous les gouvernements à la veille de se présenter au peuple, pour introduire dans les journaux de la Chambre des déclarations destinées à alimenter la discussion en temps d'élection. L'opposition ne se gêne pas non plus pour s'outiller un arsenal de même façon.

Toutes ces interpellations aujourd'hui étaient accompagnées des plaisanteries habituelles à chaque fin de session. Pour celles du député de Richelieu, il y avait le jeu du papirine; pour le député de Laval, le cri du coucou; et ainsi de suite suivant le trait principal du figurant.

Ce matin, c'est surtout le système d'entretien des aliénés que l'on a discuté. Je vous ai donné le résumé par dépêche. Voici le texte de la motion proposée par M. Prévost:

1. Que le système consistant à faire supporter par les municipalités locales la moitié du coût, de l'entretien, du séjour et du traitement dans les asiles, des aliénés internés comme patients publics, est mal organisé et ne donne pas satisfaction, parce qu'il engendre des abus, des injustices et des procès nombreux;

2. Que ce système devrait être réorganisé, modifié et rendu plus praticable et plus juste;

3. Que le gouvernement devrait proposer à cette Chambre de modifier et améliorer la loi existante à ce sujet, afin de la rendre plus praticable et plus juste et de soulager les municipalités du fardeau qui pèse trop lourdement sur elles.

Le vote a été ce que vous savez: 43 contre, pour 13. M. Langlois, de Saint-Louis votant contre le gouvernement.

Cet après-midi, l'on revient à l'Ungava pour en finir cette fois. On était resté sur la condition qui exclut la population de ce territoire de celle de la province de Québec dans le calcul qui sert à déterminer le quotient de la représentation dans le reste du pays. Le premier ministre soumet l'opinion suivante qu'il fait parvenir à la tribune des journalistes:

"Le parlement du Canada a-t-il le pouvoir, en augmentant le territoire de la province de Québec, de stipuler, avec le consentement de cette province, que la population du territoire ajouté ne sera pas comptée dans le calcul de la base d'unité de représentation à la Chambre des Communes?"

"Par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il existe une différence entre le pouvoir d'amender la Constitution des provinces et celui d'amender la Constitution du gouvernement central. En ce qui concerne les provinces le paragraphe 1 de la Section 92 donne en termes exprès le droit de le faire sauf pour la charge de Lieutenant-Gouverneur.

"En ce qui regarde le Canada, la faculté d'amender n'existe que dans les cas où cette faculté est spécialement conférée.

"Ainsi, on trouve des exceptions de ce genre dans l'article 47 en ce qui concerne l'absence de l'Orateur, 49 quant à ce qui concerne les districts électoraux, 51 et 52 en ce qui concerne le cens électoral et les élections contestées, 51 et 52 en ce qui concerne la répartition de la représentation lors de chaque recensement décennal, etc.

"C'est à l'Acte Impérial de 1871, 34-35 Victoria, chapitre 28 qu'il faut recourir pour trouver le pouvoir dont il s'agit.

"La section 3 de cette loi édicte qu'avec le consentement d'une province le Parlement du Canada pourra en modifiant les limites de cette province dire à quels termes et conditions se fera la modification et prescrire des dispositions touchant l'effet et l'opération de l'augmentation.

"Cet acte de 1871 par un Acte Impérial postérieur de 1886, 49-50 Victoria, chapitre 35 sera interprété comme faisant partie de l'Acte de 1867.

(Suite à la 2ème page)

BILLET DU SOIR

L'ANIMALISATION.

Le Studio Club, de Londres, composé d'une cinquantaine de poètes, littérateurs, peintres, sculpteurs grecs, français, irlandais et anglais, tient ses assises dans un quartier peu fréquenté... par la police, en arrière de Tottenham Court road.

C'est là que, l'autre soir, il donnait un banquet costumé. L'étiquette prescrivait de se déguiser en animaux—on se déguisa beaucoup en animaux depuis que Rostand a rendu la parole aux bêtes.

Parmi les distingués convives, une autoress très connue s'était transformée, sans trop de maquillage, dit-on, en monstre antédiluvien, une autre dame apparaissait sous son vrai jour, ayant enlissé une peau de léopard, et un poète en veloppé dans une peau de cochon de Chine ou de Cochinchine, on ne sait au juste, faisant, par son travesti, des aveux muets mais complets sur ses sentiments.

Plusieurs de ces messieurs, dans la vie privée moutons dont leur femme est le berger et porte la houlette, s'étaient payés, pour un soir, l'illusion d'être quaker, Don Juan de quartiers pauvres, et, tel autrefois l'âne, avaient revêtu la peau du lion; les boudiers, les chats, les chiens ne se comptent point.

Et c'était plein de couleur, renoué: les lions, croyant rugir, rugissaient; les ânes, ayant toussé pour avoir du son, se mettaient à braire fort congruement; les chats faisaient le gros dos autour des pattes de la table et des fauteuils, et les chiens flairaient les mets avec une inquiétante persistance.

Cependant, un Bacchus qui avait le vin triste parcourait à dos d'âne la ménagerie, je veux dire la salle, et se dédita allusion à la grève minière qui a tué des milliers d'enfants—distribuait aux dames des cônes d'anthracite.

Ce fut très drôle, très gai, très amusant, très bien, mais, you know, my dear! un peu... shocking.

Aussi, quand l'autoress-monstre-antédiluvien racontera ça dans une petite revue, elle aura bien soin de situer la scène à Paris—car une bonne Anglaise ne doit rien dire, faire ou écrire pour entacher la proverbiale et intangible respectabilité de son île.

Léon LORRAIN.

L'intervention américaine

Comme je l'ai déjà indiqué dans un article précédent, les progrès de la révolution mexicaine inquiètent fort le gouvernement des Etats-Unis. L'impossibilité où se trouve le président Madero de maintenir l'ordre, donne à l'Oncle Sam une envie folle d'intervenir dans les affaires intérieures de son voisin.

Le correspondant du New York Times à Washington, télographe à son journal que le cabinet parle sérieusement de se tenir prêt à une action décisive dès qu'il l'aura jugée nécessaire.

On a demandé aux lignes de navigation combien de navires le gouvernement pourrait réquisitionner pour le transport des troupes, soit au Texas ou au Mexique même. La compagnie Morgan a offert de mettre à la disposition du gouvernement plusieurs paquebots que les autorités du département de la guerre ont fait inspecter.

Tout semble prêt pour une invasion sans esprit de conquête mais où les financiers américains trouveront certainement leur compte. Car il ne faut pas oublier que c'est la protection des intérêts et des citoyens américains au Mexique qui servira de prétexte à l'intervention.

La semaine dernière, un millier de carabines et des munitions ont été expédiées à l'ambassadeur Wilson, à Mexico, pour armer les citoyens américains. Les étrangers demeurant dans la capitale mexicaine ont formé un comité de défense et les armes qui leur ont été envoyées tomberont opportunément entre leurs mains pour les cas où les brigands qui forment les bandes insurgées entreprendraient de les molester.

Le président Madero se rend parfaitement compte de la gravité de la situation, et il veut tenter un effort suprême pour réprimer la rébellion, désirant éviter autant que possible l'intervention étrangère, qui porterait un coup mortel à sa popularité.

Le Mexique est un vaste et riche pays; sa population est double de celle du Canada, mais elle ne pourrait résister à une invasion de ses puissants voisins, qui se sont constitués les gendarmes du continent.

Le gouvernement mexicain craint par-dessus tout l'occupation américaine, dont Cuba a fait l'expérience et dont le Mexique lui-même n'a pas été exempt dans le passé.

Uldéric TREMBLAY.

Les compliments du "Canada"

Tous les députés et les sénateurs de l'opposition, à Ottawa, sont de grands hommes, dit le Canada. Et tous les ministériels sont des incapables: il y a à Toronto une douzaine d'avocats aussi intelligents et aussi capables d'être premier ministre que l'est M. Borden, continue ce même journal.

Le Canada exagère. Et il est amusant, ce matin, de l'entendre féliciter le Sénat d'avoir tué trois ou quatre mesures du ministre Borden. Si le Sénat eût été conservateur, et le ministre, libéral, le Canada ne ferait pas aujourd'hui tant de compliments aux sénateurs.

Il maugrérait contre eux, il parlerait même de réformer le Sénat, tout comme le font les ministériels de 1897, quand la Chambre Haute entra en conflit avec M. Laurier. Mais puisque le Sénat est aujourd'hui libéral, il a raison, quoi qu'il fasse, aux yeux du Canada. L'esprit de parti a toujours la logique simpliste!

Il est aussi amusant, pour qui contemple à observé de près la session, de relever les exagérations grotesques, les compliments lourds, comme des assemblages, avec lesquels le Canada parle du rôle des députés de la gauche, à Ottawa. Sans doute, M. Laurier est au premier rang des parlementaires canadiens: le rôle considérable qu'il a tenu dans la politique, surtout depuis 1891, concentre l'attention du public et de la Chambre sur chacune de ses déclarations. Et c'est justice de dire que M. Laurier, à été tacticien habile et bon orateur, tout comme il est resté l'homme d'Etat à la diplomatie si souple et si fuyante, que, souvent, elle dément un manque de vrai courage.

Et si tout le monde a écouté ses discours avec respect comme avec curiosité, c'est que son talent l'exigeait, sans doute, mais aussi qu'il est intéressant de suivre l'évolution de la mentalité de ce politicien, du reste, à adorer dans l'opposition ce qu'il brûlait au pouvoir, et à brûler maintenant ce qu'il adorait il n'y a pas huit mois.

Mais dire que "dans chaque débat, la voix de sir Wilfrid Laurier a porté la confusion et la terreur chez ses adversaires", c'est magistral outre mesure la portée des discours de M. Laurier. Homme d'esprit, l'ancien premier ministre, — s'il a lu le complet du Canada, visiblement écrit par un flatter obséquieux, — ne manquera pas de sourire finement à cette remarque exagérée du journal de son parti. Il sait, plus que quiconque, à quoi s'en tenir sur "la terreur" que des discours peuvent semer dans les rangs adversaires, aux Communes!

Le Canada dédie aussi, dans son premier-Montréal, une tirade du dernier pompeux au talent oratoire de M. Rodolphe Lemieux. Lisez, cela en vaut la peine:

"L'hon. M. Lemieux qui, étant ministre consacrait plutôt ses énergies à bien administrer son département, s'est révélé — non pas orateur, il est depuis longtemps classé comme un de nos orateurs les plus éloquents, les plus viridés, les plus agréables à entendre, dans les deux langues de son pays — mais "debater" alerte, vif et prompt à la riposte, comme critique très averti, primesautier et incisif, maniant le sarcasme et l'ironie comme pas un et portant à l'adversaire des coups d'adversaire à abandonner l'enceinte parlementaire."

C'est de Rodolphe Lemieux tout pur. Et M. Lemieux s'en est adressé déjà bien d'autres, au temps heureux où il était ministre. Dire qu'aujourd'hui, pour avoir en deux ou trois circonstances, parlé avec toute l'éloquence d'une poissarde des halles, il se croit obligé de se donner encore de coup d'encensoir!

Le Canada multiplie aussi les compliments à M. le docteur Béland, — peut-être parce qu'il a eu le bon sens de ne pas faire de scènes à la Lemieux et de ne prononcer à un seul discours important, — à M. Charles Marill, — celui-ci n'a pas dit un mot de la session, en quoi il s'est montré fort raisonnable, — à M. C. A. Wilson, — qui n'a pas la prétention de passer pour grand homme, mais dont le Canada fait un "rude jouteur", à cause de son silence, à lui aussi, peut-être? Mais, — et ce qu'il n'y a pas, dans l'article du Canada, tout comme les compliments qu'il renferme à l'égard de M. Lemieux, indique bien la provenance, ou du moins l'inspiration de l'article du Canada, — le Canada n'a pas un mot d'éloge pour M. Jacques Bureau, l'ancien solliciteur-général, tout aussi éloquent, pendant la dernière session, que le furent MM. Béland, Marill et Wilson: à moins que le manieur d'encensoir ait voulu désigner M. Bureau, dans les deux "etc.", éloges qu'il ajoute à son énumération, afin de

M. Bourassa et ses électeurs

Le député de Saint-Hyacinthe déclare qu'il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat. — Il annonce qu'il poursuivra sa campagne politique par la parole et par la plume.

Il fait l'éloge de M. Tellier et dénonce l'esprit de parti. — Si la politique navale du gouvernement fédéral est ce que dit le "Chronicle" il la combattra.

Il faut d'abord que le "Devoir" soit sincèrement à la Saint-Hyacinthe. La réunion d'hier soir n'a eu pour but que de faire honneur au député de Saint-Hyacinthe dans son numéro de lundi, et cependant la grande salle du club Nationaliste était bondée comme aux plus grands jours. Pas un siège de libre sur le parquet; des groupes se tenaient debout aux portes.

L'assemblée participait de la réunion de famille. En annonçant à ses électeurs qu'il ne solliciterait pas le renouvellement de son mandat, le député de Saint-Hyacinthe a plutôt fait une causerie d'allure intime qu'un discours politique proprement dit, encore qu'il ait été amené à faire des déclarations précises sur certaines questions politiques.

C'est M. L. P. Morin, manufacturier, qui présidait la réunion et après quelques mots par lesquels il a ouvert la séance, c'est M. Ernest Guimont, avocat, qui a le premier pris la parole.

M. GUIMONT

M. Guimont adresse à M. Bourassa le salut de ses électeurs. Il dit comme ceux-ci seraient heureux de le voir accepter une nouvelle candidature. De longues acclamations coupent tout de suite sa phrase. Mais, continuant l'orateur, si vous décidez de porter ailleurs votre activité, soyez assuré que nous serons toujours à vos côtés pour la défense de la justice et du droit. M. Guimont émet ensuite les politiciens qui mettent l'intérêt personnel, l'intérêt de parti ou de clan au-dessus de l'intérêt national; il déclare qu'il faut élever dans notre pays un esprit nouveau, qui sache triompher de l'esprit de parti et des cupidités locales. Il prédit l'avènement d'un régime meilleur et parle de l'avenir de Saint-Hyacinthe. Le député de Saint-Hyacinthe fera son devoir dans l'avenir comme il l'a fait en 1908, comme il serait prêt à le faire en 1912 (applaudissements).

M. BOURASSA

M. Bourassa, salué par de longues acclamations, prend aussitôt la parole. Il explique qu'il n'a pas voulu quitter la scène de Québec sans venir causer avec ses électeurs; il rappelle les souvenirs nombreux qui le rattachent à Saint-Hyacinthe; c'est là que fut tenue la première assemblée de la campagne provinciale de 1907; c'est là qu'on lui offrit la première candidature provinciale; c'est là que se sont tenus nombre de nos plus brillantes réunions. Certaines heures furent rudes, mais la lutte est la condition de la vie, et le souvenir des attaques sera depuis longtemps disparu de sa mémoire qu'il verra, triomphant celui de tant d'amis, francs et loyaux, dont le dévouement l'a si vivement ému. S'il devait solliciter de nouveau un mandat provincial, ce serait certainement vers ses amis de Saint-Hyacinthe qu'il se tournerait une fois de plus (un applaudissement), mais il en est venu à la conclusion que l'œuvre de presse, l'œuvre de propagande générale par la parole et par la plume, auxquelles il a voué sa vie, réclament une telle part de son temps, qu'il lui devient impossible de solliciter un nouveau mandat.

L'ESPRIT DE PARTI

De là il passe à une dénonciation nouvelle de l'esprit de parti et de ses ravages. Il rappelle comment tant de gens sont toujours prêts à approuver chez leurs amis ce qu'ils trouvaient abominable chez les autres et à quel point ce terrible mal nous a aveuglés sur les hommes et sur les choses. Il confesse qu'il a comme les autres, subi cette influence et dit qu'il veut consacrer tous ses efforts à ruiner autant que possible cet état d'impur, source de lâchetés et de corruption. Il croit qu'il est nécessaire de créer une conscience publique éclairée, qui juge mal ce qui est mal et bien ce qui est bien, celle que sont la couleur des hommes au pouvoir, et qui empêche un certain nombre de politiciens bleus ou rouges d'exploiter à leur bénéfice l'honnêteté et la confiance du peuple.

Il fait rapidement l'histoire des soixante-quinze dernières années pour rappeler qu'au temps même de la Fontaine, après la chute du gouvernement responsable, cette ruse d'appâté commença à s'affirmer avec une telle violence qu'elle fut la vraie cause de la retraite politique de La Fontaine.

LES MINORITÉS

Parlant du travail d'organisation et de protection qui restait à faire au ne pas trop froisser les prétentions du même frein libéral? Bref, au dire du Canada, l'opposition est formidable. L'étonnant, dans ce cas, c'est qu'elle n'ait pu culbuter le ministre dès la première session. Les braves gens qui lisent le Canada seulement, — il doit y en avoir, puisqu'il se trouve par ne lire que la Patrie, — s'étonneront de cela et concluront peut-être que le ministre est, lui, encore plus formidable que la gauche. Ils feront erreur. Ni l'un ni l'autre des deux partis, au parlement, n'est si puissant que cela. Tous deux ont leurs qualités, peut-être, à coup sûr leurs défauts, et dont le principal au point de vue des principes, c'est qu'ils se valent, lorsqu'il s'agit de passer outre aux promesses faites jadis par leurs chefs.

Georges PELLETIER.

Anglo-Canadiens, qu'il la croit contraire la plus favorable aux vérités les intérêts britanniques de la paix nationale. Il refait à grands traits l'histoire de la campagne nationaliste et annonce que, dès l'autonne prochain, il poursuivra cette campagne à travers les provinces en majorité anglaises.

Il fait une rapide revue de la situation à Québec pour conclure que, si encore, il importe surtout de déve lopper l'esprit d'indépendance, le sens de l'intérêt général, et que le mal est plus dans un état d'esprit général que dans les individus. Il demande aux électeurs de tenir envers leurs députés la conduite qu'ils veulent que ceux-ci tiennent envers les ministres et de ne point chercher à servir leurs intérêts personnels ou leurs intérêts de clocher au détriment de l'intérêt général.

Il fait un grand éloge de M. Tellier, de sa largeur de vues, de sa générosité de sa parfaite honnêteté, et dit qu'il souhaite son arrivée au pouvoir, mais qu'il n'y pourra donner sa pleine mesure que s'il est entouré d'hommes de valeur, qui si tous ensemble se sentent appuyés par une opinion vigilante et éclairée. Et toujours, conclut-il, nous en revenons à cette nécessité de créer une conscience publique constamment en éveil.

En terminant, l'auteur déclare de nouveau qu'il ne peut suffire à la double besogne de député et de directeur de journal et exprime l'espoir que, le jour où il ne sera plus qu'un électeur, en dehors des partis, certains se résoudront enfin à croire à sa sincérité. Oh! l'applaudissement.

M. L. P. Morin lui adresse un bref compliment et invite de nouveau M. Guimont à prendre la parole. Celui-ci, dans une vibrante improvisation, très applaudie, assure de nouveau le député de Saint-Hyacinthe de l'adhésion et du concours de ses amis dans la lutte qu'il veut poursuivre.

La foule se dispersa lentement, beaucoup venant donner à leur député une dernière poignée de main.

LA SITUATION ACTUELLE

Passant à la situation actuelle, il répond à ceux qui seraient tentés de lui demander: Mais êtes-vous bien avancé d'avoir voté contre Laurier, puisque ceux que vous avez aidés à monter au pouvoir suivent ses traces? — D'abord, nous descendons la côte depuis quarante ans, et l'on ne peut remonter en un jour. A force de tolérer les faiblesses et les lâchetés, nous avons offert aux politiciens habiles de terribles tentations. Secondement, le meilleur moyen d'amener enfin les politiciens à une conception rationnelle de leur devoir, c'est de les chatier tour à tour (longs applaudissements) et de leur appliquer à tous la même mesure de justice. Nous leur avons trop laissé croire qu'un fois au pouvoir ils y étaient pour quinze ou vingt ans. Aclamations dans la foule: l'esprit d'indépendance qui assurera aux gouvernements un salutaire terreur.

Au moment de vous quitter, dégagé de toute préoccupation électorale, je puis vous répéter que je ne regrette rien de ce que j'ai fait contre le régime Laurier. Malgré ses grandes qualités personnelles, M. Laurier a été le principal instrument de cette dégradation de caractères qui tend à nous faire prendre dans la Confédération une posture d'âne, et quand les hommes que nous avons appuyés ont falli au devoir, on a vu le chef de l'opposition se rallier à eux; on a vu M. Laurier dans les bras de M. Borden. M. Lemieux dans ceux de M. L. P. Pelletier. Tous se sont donné la main pour écraser les faibles; tous croient ou semblent croire que Laurier est prêt à faire ce qu'ils voudront. Eh! bien! c'est nous qui avons travaillé à relâcher les cordes! La lutte ne nous fait pas peur; elle est la condition de la vie.

Cette affaire de Keewatin n'est qu'un commencement — et le commencement n'est pas si mauvais qu'on le pourrait croire.

Lors de la guerre d'Afrique, nous fîmes la plupart du temps que trois. Lors de la crise de 1905, dans la plupart des votes, nous ne fîmes que 6 ou 7.

Cette fois, 24 se sont détachés de leur parti. Cela monte! (Applaudissements).

A QUOI BON ?

A quoi bon? disent certains gens, mais si nos ancêtres avaient eu cette mentalité d'esclaves, s'ils avaient toujours été prêts à se courber dans la boue, nous n'aurions même pas le droit de vote aujourd'hui. Nil effert nil est perdu, et cinq, dix ou quinze ans, peut-être, de chose dans la vie d'un peuple. Si nous ne voyons pas le succès, nos enfants et nos petits enfants recueilleront le fruit de notre travail.

C'est l'une de nos joies de songer que, dans cinquante ans d'ici, nos fils pourront dire: Au moins, ils ne se sont pas tous couchés! (Longs applaudissements).

UNE FORCE MORALE

Et pour aider à l'œuvre de régénération morale, je vous ai demandé, je vous demande encore d'aider à créer une grande force libre en dehors des partis, indépendante des intérêts personnels, et des puissances d'argent, qui puisse juger et châtier au besoin tous les hommes et tous les partis. (Applaudissements).

LA QUESTION NAVALE

Dans une rapide revue de la politique fédérale, l'orateur constate ensuite qu'aucun des coupables dénoncés par l'opposition d'hier n'a été puni et déclare qu'il ne regrette pas sa lutte contre la politique navale de M. Laurier, mais que, si le cabinet Borden entreprend de poursuivre une politique aussi mauvaise, qu'il plus mauvaise même, comme certains le prétendent, il la combattra avec la même énergie qu'il a combattue la dangereuse politique de M. Laurier. Il commente brièvement l'article du "Chronicle" et déclare que, si telle doit être la politique de M. Borden, il la combattra sans merci.

Les hommes que nous avons aidé à élire feront ce qu'ils voudront. S'ils traquent de leurs principes, nous ne leur servirons certes pas d'entremetteurs auprès du peuple. (Longs applaudissements).

DANS L'ONTARIO

L'orateur répète que la politique nationale ne s'inspire d'aucun animosité contre l'Angleterre, ni contre les

L'élection d'aujourd'hui

A 7 heures ce soir, le successeur de M. F. L. Wanklyn au bureau exécutif sera élu. Quel sera-t-il? M. Godfrey, M. Clearihue, M. Giroux? On ne saurait le dire, car c'est n'est pas de la campagne électorale qu'on peut tirer un augure.

La dernière élection municipale, il y avait 95,000 noms sur les listes, mais comme, cette fois-ci, les propriétaires ne peuvent voter qu'une fois, comme ce fut d'ailleurs le cas pour l'élection du maire, ce chiffre se trouve réduit à environ 55,000.

Or, le 1er février dernier, on a enregistré un peu plus de la moitié de ce nombre pour le maire, soit en tout 45,686. On pense qu'aujourd'hui à peine la moitié de ce chiffre se rendra aux polls.

L'électorat de Montréal est, en effet, renommé pour son abstentionnisme, si l'on peut ainsi parler, et ce sont nos compatriotes de langue anglaise qui remportent cette gâme peu enviable.

On pense un peu partout qu'ils ne s'efforceront pas plus aujourd'hui d'aller aux polls. Il est vrai qu'il y a deux ans, ils avaient donné un coup de collier, mais le feront-ils encore? That is the question.

Cette élection est pourtant la leur. C'est un de leurs compatriotes qu'il s'agit de faire entrer au bureau des commissaires. Il est possible que l'entrée en scène de l'échevin Giroux les réveille, mais ce n'est pas aussi probable. La campagne n'a créée chez eux aucun enthousiasme, comme on a pu le voir par l'assemblée de la salle Windsor. Ils seront peut-être portés à se dire que les seuls candidats sérieux sont MM. Godfrey et Clearihue, tous deux Anglais et protestants, que l'un ou l'autre les représentera toujours dans le bureau exécutif.

S'ils agissent ainsi, ce sera la chance de l'échevin Giroux. Fred. PELLETIER.

La Confirmation

Lundi, le 22 avril, Sa Grandeur Mgr l'archevêque commencera sa tournée de confirmation dans les principales paroisses. Sa Grandeur sera assistée de plusieurs évêques qui se partageront l'auguste mission.

Les paroisses suivantes seront visitées: St-François d'Assises (Lévesque-Pointe), Sainte-Claire (Troisième-Vue), Notre-Dame des Victoires, Saint-Jean Jésus (Mile-End); St-Georges; St-Jean de la Croix, Notre-Dame de la Défense; St-Océide, St-Stanislas, St-Archie, St-Jean Berchmans, St-Denis, St-Michel, Notre-Dame du Mont-Carmel, St-Cleément (Viauville); Trés Saint Nom de Jésus (Maison-Neuve); St-Aloysius; Navivité de la Ste-Vierge, (Hochelaga); St-Anselme, St-Eugène, St-Vincent de Paul; Ste-Brigitte, Notre-Dame du Bon Conseil; Sacré-Coeur; St-Pierre, St-Jean-Baptiste, St-Agnès, St-Louis de France, St-Jacques, Notre-Dame (Judi 25 avril); St-Patrice, St-Antoine, Ste-Hélène, Ste-Anne, St-Charles, St-Georges, Notre-Dame des Sept-Douleurs (Verdun) et St-Paul.

La visite se terminera le 26 avril.

Mort d'un cardinal

On manda de Vienne que Mgr Guillaume Blazek, évêque titulaire de Modra, et auxiliaire du cardinal Bauer, archevêque d'Olmutz, est mort à l'âge de 75 ans.





ACADEMIE MARCHAND

Résumé de la quatrième conférence d'hygiène

PAR LE DR. AUBRY

Le premier devoir dans un cas d'urgence, c'est d'appeler le médecin. En attendant, on doit prodiguer les soins qui pourraient soulager les douleurs de la victime.

LES EMPHOISEMENTS
Quand une personne souffre de douleurs intenses après un repas, ou après avoir avalé un aliment ou une boisson, on doit se rendre compte, si c'est possible, qu'elle est empoisonnée.

II. — ASPHYXIES
Toutes les fois que l'air respirable n'arrive pas dans nos poumons ou que l'air est impur, on peut être asphyxié.

III. — HEMORRHAGIES
L'hémorragie ou grande perte de sang constitue une cause grave d'affaiblissement. Le corps humain contient quinze à vingt litres de sang.

IV. — CONGESTION ET APOPLEXIE CEREBRALE
L'apoplexie est une hémorragie cérébrale.

V. — INSOLATION, FOUEROISEMENT
L'insolation est un accident produit par l'action directe des rayons du soleil sur la tête.

VI. — BLESSURES
La blessure peut être sans plaie, ou avec plaie.

VII. — BRULURES
Les brûlures sont de deux sortes : les brûlures de premier degré et les brûlures de deuxième et troisième degré.

VIII. — CONGELATION
Lorsqu'on est surpris par le froid il faut avant tout éviter l'immobilité. Il faut surmonter le besoin de sommeil.

IX. — CORPUS ETRANGERS INTRODUITS DANS LES YEUX, LES NARINES ET LES OREILLES
Lorsqu'un corps étranger est introduit dans l'œil, on l'enlève assez facilement avec un petit morceau de papier roulé en forme de baguette.

X. — EMPHOISEMENTS
Quand une personne souffre de douleurs intenses après un repas, ou après avoir avalé un aliment ou une boisson, on doit se rendre compte, si c'est possible, qu'elle est empoisonnée.

Politique Canadienne

Le Canada et les Indes Occidentales

Le gouvernement canadien offre un dîner aux délégués des Antilles anglaises. — Un discours de S. A. R. le duc de Connaught. — On espère que la conférence aura les meilleurs résultats.

Ottawa, 3. — Les délégués des Indes Occidentales qui sont réunis à Ottawa en vue de la conclusion d'un traité de réciprocité avec le Canada, ont été conviés à dîner à l'hôtel du gouvernement, hier soir.

PLAIES VENTRIQUES. — On appelle les plaies produites par un animal porteur d'un venin comme le serpent, le scorpion, la guêpe, l'abeille, l'araignée et la moustique.

PLAIES VIRULENTES. — Les plaies virulentes sont celles où est inoculé un virus, qui est un produit morbide, transmettant la maladie dont il dérive, telle que la rage, communicable à l'homme, principalement par le chien.

VII. — BRULURES
Les liquides inflammables, comme le pétrole, en se répandant sur les vêtements, peuvent entourer une personne d'un véritable tourbillon de flammes.

VIII. — CONGELATION
Lorsqu'on est surpris par le froid il faut avant tout éviter l'immobilité. Il faut surmonter le besoin de sommeil et se remuer.

IX. — CORPUS ETRANGERS INTRODUITS DANS LES YEUX, LES NARINES ET LES OREILLES
Lorsqu'un corps étranger est introduit dans l'œil, on l'enlève assez facilement avec un petit morceau de papier roulé en forme de baguette.

LES AGENTS COMMERCIAUX
M. Grigg, surintendant de ce service, prépare un rapport.

LES AGENTS COMMERCIAUX
M. Grigg, surintendant de ce service, prépare un rapport.

L'IMMIGRATION AMERICAINE
Elle augmentera probablement de 40,000 cette année.

SIR JAMES PARLE
Il dit que sir Wilfrid Laurier est l'ennemi déclaré de la province d'Ontario.

Changement dans l'organisation du recensement

Le service du recensement sera désormais sous la direction du ministre du commerce. — Plusieurs réformes y seront apportées.

Ottawa, 3. — Un changement qui a son importance a été décrété hier par un arrêté ministériel qui place le service du recensement et des statistiques, qui a fait partie du ministère de l'Agriculture depuis son organisation, sous la dépendance du ministère du Commerce.

LA VACANCE PARLEMENTAIRE

Ottawa, 3. — Il y a tout lieu de croire que la prochaine session du Parlement ne sera pas convoquée avant le 10 janvier 1913.

LA RECIPROCITE

Winnipeg, 3. — La question de la réciprocité a été amenée de nouveau devant la législature hier après-midi, sous forme de résolution proposée par M. F.-C. Norris.

LES FONCTIONNAIRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 3. — Le Dr. Sproule est à faire une enquête pour se rendre compte des devoirs du personnel de la Chambre des Communes et de la manière dont ils sont remplis.

NOUVEAUX JUGES

Ottawa, 3. — M. Hector Chauvin a été nommé juge pour le nouveau district de Labelle, tel que pourvu par une législation adoptée à la récente session.

LES AGENTS COMMERCIAUX

M. Grigg, surintendant de ce service, prépare un rapport.

L'ECLAIRAGE DES CANAUX

Toronto, 3. — L'hon. M. Adam Beck est en pourparlers avec le gouvernement fédéral au sujet de la conclusion d'un arrangement pour l'éclairage des canaux de Saint-Laurent à l'électricité.

LE BAL D'ETAT POUR NOVEMBRE

Ottawa, 3. — Il est officiellement annoncé que le bal d'Etat, qui a lieu chaque année à Rideau Hall, aura lieu au mois de novembre prochain.

L'injonction est maintenue

L'hon. juge Charbonneau a maintenu hier l'injonction demandée par M. H. G. Road contre la "Dominion Light Heat and Power Ltd."

Terrible naufrage

CENT-TRENTE PERSONNES AURAIENT PERDU LA VIE PRES DE PERTH, AUSTRALIE.

(Service particulier)
Perth, Australie, 3. — On craint que 130 personnes n'aient péri, dans le naufrage du "S.S. Koomba", au cours d'un terrible typhon.

(Service particulier)
Perth, Australie, 3. — On craint que 130 personnes n'aient péri, dans le naufrage du "S.S. Koomba", au cours d'un terrible typhon.

(Service particulier)
Perth, Australie, 3. — On craint que 130 personnes n'aient péri, dans le naufrage du "S.S. Koomba", au cours d'un terrible typhon.

(Service particulier)
Perth, Australie, 3. — On craint que 130 personnes n'aient péri, dans le naufrage du "S.S. Koomba", au cours d'un terrible typhon.

(Service particulier)
Perth, Australie, 3. — On craint que 130 personnes n'aient péri, dans le naufrage du "S.S. Koomba", au cours d'un terrible typhon.

Une Heure chez Goodwin

"COSTUMES A \$22.75"

C'est demain, le 4 avril, qu'aura lieu la vente de costumes que je vous annoncez samedi dernier. Je viens de faire, à votre intention, mesdames, un nouvel examen de ces costumes.

Je ne saurais les décrire tous, car il y en a une grande quantité, et surtout une grande variété. Je ne vous en indiquerai que les plus saillants: Il y en a de "tweed", il y en a de serge, il y en a de drap, il y en a de cheviote, il y en a de popeline.

Cet autre de serge marine, doublé de satin bleu Connaught, n'ayant pour toute garniture que des piqûres de soie rouge et des gros boutons tachetés de rouge, n'a-t-il pas un chic tout particulier?

C'est une heureuse idée qu'ont eue MM. Goodwin Ltd., de faire à réduction une vente de costumes à cette saison-ci.

C'est une heureuse idée qu'ont eue MM. Goodwin Ltd., de faire à réduction une vente de costumes à cette saison-ci. Ces ventes se font d'ordinaire beaucoup plus tard dans la saison.

"MANTEAUX LONGS"

Quand vous aurez choisi et fait ajuster votre costume, je vous conseille de vous faire montrer les si jolis manteaux de lainages: tweeds, serges, chevottes, etc., que la maison Goodwin vient de recevoir.

La plupart sont de couleurs pâles, gris ou beiges — et ce sont, je crois, les plus jolis; mais il y en a aussi des bleus et des noirs pour celles qui préfèrent les couleurs sombres.

JEANNE D...

G. H. CREPEAU PHOTOGRAPHE 671 Rue Sainte-Catherine Est TEL. BELL EST 2264

UNE IDEE DE LA MODE DU JOUR



La campagne du "Devoir" pour les enfants

LE DOCTEUR EUGENE GRENIER, DIRECTEUR DE L'INSTITUT BRUCHESI.

Mme Pankhurst sortira de prison

(Service particulier)
Londres, 3. — Le Secrétaire de l'intérieur a donné ordre de relâcher, le 4 avril, Mme Emmeline Pankhurst, chef des suffragettes militantes.

Les Chapman ne survivront pas

Herbert et Edgar Chapman, les deux frères qui furent tirés dans l'estomac et les poumons lors d'une bagarre à l'hôtel Savoy avec Carl Hemman, dimanche matin, résistent désespérément à la mort.

MORT D'UN ROMANCIER CELEBRE

Dresden, Allemagne, 3. — Karl May, le célèbre auteur de romans indiens pour la jeunesse, est mort hier, à l'âge de 70 ans.

COUPON Département des Patrons au "Devoir" Adresse Habituelle. PATRON No. 5593-5750

# Le gouvernement Gouin et les Compagnies d'Assurances Mutuelles

### Preuve complète de la responsabilité ministérielle

Nous donnons ici le texte même de la motion soumise hier, à l'Assemblée législative par M. Sylvestre, député de Montcalm. Elle résume toute la conduite du gouvernement au sujet des compagnies d'assurances mutuelles qui ont fait tant de victimes dans la province.

Jusqu'ici, le gouvernement a prétendu qu'il avait fait tout son possible pour éviter un malheur. On sait combien catégoriquement les pièces officielles démentent cette prétention.

Mais M. Sylvestre a fait une trouvaille qui a permis de confondre les ministres. C'est la question faite au ministre de 1907, par M. Alexandre Taschereau, avant qu'il devint ministre.

On trouvera le résumé de cette interrogation au cours du texte qui suit : Attendu que le gouvernement a le pouvoir et le devoir de surveiller toutes les compagnies d'assurances contre le feu organisées en vertu des lois de cette province :

Attendu que, en vertu de la loi, aucune telle compagnie ne peut faire affaire sans l'autorisation ou le consentement du Trésorier de la province :

Attendu que, pour assurer la bonne administration de ces compagnies, le Lieutenant-Gouverneur nommé un inspecteur des assurances, lequel est tenu d'agir suivant les instructions du Trésorier de la province :

Attendu que l'inspecteur actuel est en fonction depuis le 1er juin 1891. (Journaux Ass. Lég. 1911, p. 212.)

Attendu que, suivant les articles 5377 et 5378 des Statuts Révisés de 1888, cet inspecteur était tenu de visiter, au moins une fois l'an le principal bureau d'affaires de chaque compagnie, d'examiner soigneusement les affaires et les livres de la compagnie et de faire rapport au Trésorier de la province :

Attendu que, suivant l'article 5379 des dits Statuts Révisés, le Trésorier de la province avait le pouvoir de faire enquête et de faire examiner à fond toutes les affaires de chaque compagnie, afin de s'assurer qu'elle était en état de remplir ses engagements :

Attendu que, suivant les articles 5382, 5383, 5384, 5385 des dits Statuts Révisés, le gouvernement avait le pouvoir de défendre à toute compagnie n'offrant pas les garanties voulues de continuer à faire affaires et même de la faire mettre en liquidation :

Attendu que, suivant la loi 63 Victoria, chapitre 35, sanctionnée le 23 mars 1900, l'inspecteur était tenu, une fois tous les cinq ans, et même plus souvent, à la discrétion du Trésorier de la province, de faire l'évaluation de toutes les polices d'assurances de chaque compagnie et de faire rapport au Trésorier dans le cas où il pouvait y avoir danger pour le public de contracter des assurances avec cette compagnie :

Attendu que ces diverses dispositions des dits Statuts Révisés de 1888 ont été remplacées par la loi 8 Edouard VII, chapitre 69, sanctionnée le 25 avril 1906, puis par les Statuts Révisés de 1900, mais que les pouvoirs et les devoirs du gouvernement, du Trésorier de la province et de l'inspecteur des assurances sont restés substantiellement les mêmes qu'apparaissent à l'égard des compagnies d'assurance :

Attendu que les compagnies d'assurance qui ont fait affaire en cette province étaient des compagnies d'assurance mutuelle, étaient sujettes à l'inspection et à la surveillance du Trésorier de la province, et dépendaient du gouvernement, qui avait le pouvoir et le devoir de les empêcher de faire affaire si elles n'offraient pas les garanties voulues à leurs assurés et au public, savoir : La "Canada-Feu", la "Providence", la "Jacques-Cartier", la "Dominion", la "Foncière".

Attendu que le 6 février 1907, M. Taschereau, député de Montmorency, (aujourd'hui ministre des Travaux Publics et du Travail) a interpellé le gouvernement et lui a demandé s'il se proposait de nommer une commission chargée de faire enquête sur les opérations et la condition financière des compagnies d'assurance mutuelle faisant affaire en cette province, et que le gouvernement a alors répondu que cette question était à l'étude. (Journaux Ass. Lég. 1907, p. 104.)

Attendu que le 28 avril 1909, l'honorable M. Caron a déclaré officiellement devant cette Chambre, en réponse à une interpellation de M. D'Amour, député de Rimouski, qu'il était informé que la "Canada-Feu" avait émis des polices limitant ses cotisations sur les billets de dépôt à 20 pour cent par année, et 2e. Que les directeurs de cette compagnie avaient passé, le 10 février 1909, une résolution changeant cette condition de ses polices. (Journaux Ass. Lég. 1909, p. 104.)

Attendu que ces diverses dispositions des dits Statuts Révisés de 1888 ont été remplacées par la loi 8 Edouard VII, chapitre 69, sanctionnée le 25 avril 1906, puis par les Statuts Révisés de 1900, mais que les pouvoirs et les devoirs du gouvernement, du Trésorier de la province et de l'inspecteur des assurances sont restés substantiellement les mêmes qu'apparaissent à l'égard des compagnies d'assurance :

Attendu que les compagnies d'assurance qui ont fait affaire en cette province étaient des compagnies d'assurance mutuelle, étaient sujettes à l'inspection et à la surveillance du Trésorier de la province, et dépendaient du gouvernement, qui avait le pouvoir et le devoir de les empêcher de faire affaire si elles n'offraient pas les garanties voulues à leurs assurés et au public, savoir : La "Canada-Feu", la "Providence", la "Jacques-Cartier", la "Dominion", la "Foncière".

Attendu que le 6 février 1907, M. Taschereau, député de Montmorency, (aujourd'hui ministre des Travaux Publics et du Travail) a interpellé le gouvernement et lui a demandé s'il se proposait de nommer une commission chargée de faire enquête sur les opérations et la condition financière des compagnies d'assurance mutuelle faisant affaire en cette province, et que le gouvernement a alors répondu que cette question était à l'étude. (Journaux Ass. Lég. 1907, p. 104.)

Attendu que le 28 avril 1909, l'honorable M. Caron a déclaré officiellement devant cette Chambre, en réponse à une interpellation de M. D'Amour, député de Rimouski, qu'il était informé que la "Canada-Feu" avait émis des polices limitant ses cotisations sur les billets de dépôt à 20 pour cent par année, et 2e. Que les directeurs de cette compagnie avaient passé, le 10 février 1909, une résolution changeant cette condition de ses polices. (Journaux Ass. Lég. 1909, p. 104.)

Attendu que ces diverses dispositions des dits Statuts Révisés de 1888 ont été remplacées par la loi 8 Edouard VII, chapitre 69, sanctionnée le 25 avril 1906, puis par les Statuts Révisés de 1900, mais que les pouvoirs et les devoirs du gouvernement, du Trésorier de la province et de l'inspecteur des assurances sont restés substantiellement les mêmes qu'apparaissent à l'égard des compagnies d'assurance :

Attendu que les compagnies d'assurance qui ont fait affaire en cette province étaient des compagnies d'assurance mutuelle, étaient sujettes à l'inspection et à la surveillance du Trésorier de la province, et dépendaient du gouvernement, qui avait le pouvoir et le devoir de les empêcher de faire affaire si elles n'offraient pas les garanties voulues à leurs assurés et au public, savoir : La "Canada-Feu", la "Providence", la "Jacques-Cartier", la "Dominion", la "Foncière".

Attendu que le 6 février 1907, M. Taschereau, député de Montmorency, (aujourd'hui ministre des Travaux Publics et du Travail) a interpellé le gouvernement et lui a demandé s'il se proposait de nommer une commission chargée de faire enquête sur les opérations et la condition financière des compagnies d'assurance mutuelle faisant affaire en cette province, et que le gouvernement a alors répondu que cette question était à l'étude. (Journaux Ass. Lég. 1907, p. 104.)

Attendu que le 28 avril 1909, l'honorable M. Caron a déclaré officiellement devant cette Chambre, en réponse à une interpellation de M. D'Amour, député de Rimouski, qu'il était informé que la "Canada-Feu" avait émis des polices limitant ses cotisations sur les billets de dépôt à 20 pour cent par année, et 2e. Que les directeurs de cette compagnie avaient passé, le 10 février 1909, une résolution changeant cette condition de ses polices. (Journaux Ass. Lég. 1909, p. 104.)

Attendu que ces diverses dispositions des dits Statuts Révisés de 1888 ont été remplacées par la loi 8 Edouard VII, chapitre 69, sanctionnée le 25 avril 1906, puis par les Statuts Révisés de 1900, mais que les pouvoirs et les devoirs du gouvernement, du Trésorier de la province et de l'inspecteur des assurances sont restés substantiellement les mêmes qu'apparaissent à l'égard des compagnies d'assurance :

Attendu que les compagnies d'assurance qui ont fait affaire en cette province étaient des compagnies d'assurance mutuelle, étaient sujettes à l'inspection et à la surveillance du Trésorier de la province, et dépendaient du gouvernement, qui avait le pouvoir et le devoir de les empêcher de faire affaire si elles n'offraient pas les garanties voulues à leurs assurés et au public, savoir : La "Canada-Feu", la "Providence", la "Jacques-Cartier", la "Dominion", la "Foncière".

Attendu que le 6 février 1907, M. Taschereau, député de Montmorency, (aujourd'hui ministre des Travaux Publics et du Travail) a interpellé le gouvernement et lui a demandé s'il se proposait de nommer une commission chargée de faire enquête sur les opérations et la condition financière des compagnies d'assurance mutuelle faisant affaire en cette province, et que le gouvernement a alors répondu que cette question était à l'étude. (Journaux Ass. Lég. 1907, p. 104.)

Attendu que le 28 avril 1909, l'honorable M. Caron a déclaré officiellement devant cette Chambre, en réponse à une interpellation de M. D'Amour, député de Rimouski, qu'il était informé que la "Canada-Feu" avait émis des polices limitant ses cotisations sur les billets de dépôt à 20 pour cent par année, et 2e. Que les directeurs de cette compagnie avaient passé, le 10 février 1909, une résolution changeant cette condition de ses polices. (Journaux Ass. Lég. 1909, p. 104.)

Attendu que ces diverses dispositions des dits Statuts Révisés de 1888 ont été remplacées par la loi 8 Edouard VII, chapitre 69, sanctionnée le 25 avril 1906, puis par les Statuts Révisés de 1900, mais que les pouvoirs et les devoirs du gouvernement, du Trésorier de la province et de l'inspecteur des assurances sont restés substantiellement les mêmes qu'apparaissent à l'égard des compagnies d'assurance :

Attendu que les compagnies d'assurance qui ont fait affaire en cette province étaient des compagnies d'assurance mutuelle, étaient sujettes à l'inspection et à la surveillance du Trésorier de la province, et dépendaient du gouvernement, qui avait le pouvoir et le devoir de les empêcher de faire affaire si elles n'offraient pas les garanties voulues à leurs assurés et au public, savoir : La "Canada-Feu", la "Providence", la "Jacques-Cartier", la "Dominion", la "Foncière".

Attendu que le 6 février 1907, M. Taschereau, député de Montmorency, (aujourd'hui ministre des Travaux Publics et du Travail) a interpellé le gouvernement et lui a demandé s'il se proposait de nommer une commission chargée de faire enquête sur les opérations et la condition financière des compagnies d'assurance mutuelle faisant affaire en cette province, et que le gouvernement a alors répondu que cette question était à l'étude. (Journaux Ass. Lég. 1907, p. 104.)

Attendu que le 28 avril 1909, l'honorable M. Caron a déclaré officiellement devant cette Chambre, en réponse à une interpellation de M. D'Amour, député de Rimouski, qu'il était informé que la "Canada-Feu" avait émis des polices limitant ses cotisations sur les billets de dépôt à 20 pour cent par année, et 2e. Que les directeurs de cette compagnie avaient passé, le 10 février 1909, une résolution changeant cette condition de ses polices. (Journaux Ass. Lég. 1909, p. 104.)

Attendu que ces diverses dispositions des dits Statuts Révisés de 1888 ont été remplacées par la loi 8 Edouard VII, chapitre 69, sanctionnée le 25 avril 1906, puis par les Statuts Révisés de 1900, mais que les pouvoirs et les devoirs du gouvernement, du Trésorier de la province et de l'inspecteur des assurances sont restés substantiellement les mêmes qu'apparaissent à l'égard des compagnies d'assurance :

Attendu que les compagnies d'assurance qui ont fait affaire en cette province étaient des compagnies d'assurance mutuelle, étaient sujettes à l'inspection et à la surveillance du Trésorier de la province, et dépendaient du gouvernement, qui avait le pouvoir et le devoir de les empêcher de faire affaire si elles n'offraient pas les garanties voulues à leurs assurés et au public, savoir : La "Canada-Feu", la "Providence", la "Jacques-Cartier", la "Dominion", la "Foncière".

Attendu que le 6 février 1907, M. Taschereau, député de Montmorency, (aujourd'hui ministre des Travaux Publics et du Travail) a interpellé le gouvernement et lui a demandé s'il se proposait de nommer une commission chargée de faire enquête sur les opérations et la condition financière des compagnies d'assurance mutuelle faisant affaire en cette province, et que le gouvernement a alors répondu que cette question était à l'étude. (Journaux Ass. Lég. 1907, p. 104.)

Attendu que le 28 avril 1909, l'honorable M. Caron a déclaré officiellement devant cette Chambre, en réponse à une interpellation de M. D'Amour, député de Rimouski, qu'il était informé que la "Canada-Feu" avait émis des polices limitant ses cotisations sur les billets de dépôt à 20 pour cent par année, et 2e. Que les directeurs de cette compagnie avaient passé, le 10 février 1909, une résolution changeant cette condition de ses polices. (Journaux Ass. Lég. 1909, p. 104.)

Attendu que ces diverses dispositions des dits Statuts Révisés de 1888 ont été remplacées par la loi 8 Edouard VII, chapitre 69, sanctionnée le 25 avril 1906, puis par les Statuts Révisés de 1900, mais que les pouvoirs et les devoirs du gouvernement, du Trésorier de la province et de l'inspecteur des assurances sont restés substantiellement les mêmes qu'apparaissent à l'égard des compagnies d'assurance :

Attendu que les compagnies d'assurance qui ont fait affaire en cette province étaient des compagnies d'assurance mutuelle, étaient sujettes à l'inspection et à la surveillance du Trésorier de la province, et dépendaient du gouvernement, qui avait le pouvoir et le devoir de les empêcher de faire affaire si elles n'offraient pas les garanties voulues à leurs assurés et au public, savoir : La "Canada-Feu", la "Providence", la "Jacques-Cartier", la "Dominion", la "Foncière".

Attendu que le 6 février 1907, M. Taschereau, député de Montmorency, (aujourd'hui ministre des Travaux Publics et du Travail) a interpellé le gouvernement et lui a demandé s'il se proposait de nommer une commission chargée de faire enquête sur les opérations et la condition financière des compagnies d'assurance mutuelle faisant affaire en cette province, et que le gouvernement a alors répondu que cette question était à l'étude. (Journaux Ass. Lég. 1907, p. 104.)

# LE PRINTEMPS VEUT DIRE : GLACIERES -- "GO-CARTS" -- PAPIERS-TENTURES

### LES GO-CARTS OU CARROSSES

### PAPIER-TENTURE

### CHOISISSEZ UNE GLACIERE MAINTENANT

#### DE BEBES



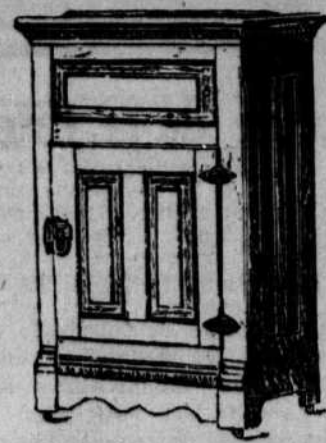
Il est évident que tous les dessins imaginables et toutes améliorations possibles dans la construction. Rien ne manque, comme confortable et aisance, pour rendre "Sa Majesté" heureux et l'on peut être sûr que les prix sont aussi bas que le concurrent le plus qualifié.

Nous nous attendons à une visite, de votre part, dans ce rayon, et vous serez surpris, au tant que satisfaits, de ce que nous étalons, en fait de nouveaux dessins pour 1912. Ces papiers-tentures transformeront vos chambres et les renouveleront complètement. Les prix sont aussi des plus modestes.

dans notre superbe assortiment, qui comprend les plus nouveaux modèles et les dernières améliorations, dedans doublé d'amiante et de tout premier ordre.

#### Offre Spéciale pour cette Semaine

Glacières en bois franc, fini chêne doré, doubles en tôle galvanisée—dimensions 2 pieds 2 pouces de profondeur et 3 pieds 4 pouces de hauteur. Glacière telle que vignette, et convenable pour petite famille. Cette semaine, seulement à



## H. P. LABELLE & CIE., LIMITEE

147 Ste-Catherine Est

# \$5.75

# LA VIE AUX CHAMPS

### Au Royaume de Chatecler

Il est étonnant qu'un pays comme le nôtre, soit encore obligé d'importer des produits avicoles, et en particulier des oeufs, pour sa propre consommation.

Pourtant cela se fait. Actuellement encore, à Montréal, à Québec, à Ottawa et ailleurs, il ne manque pas de marchands qui offrent en vente des oeufs tout fraîchement arrivés des Etats-Unis. Il n'y a pas encore deux ans une seule maison de Montréal—la maison Gunn & Langlois, faisait venir de Russie, —un pays au moins aussi froid que le nôtre—un million et quart d'oeufs, qui ont été consommés à Montréal même. Tout le monde se rappelle que l'an dernier il nous est venu des oeufs de Chine; et il n'en est pas venu qu'un peu ! Et ils n'ont pas pu faire parler d'oeufs non plus, ces fameux oeufs chinois !

Tout de même, grâce à la vigoureuse campagne de presse, de conférences, etc., entreprise et conduite depuis quelques années par l'Union Expérimentale des Agriculteurs de Québec" secondée par le Département Provincial d'Agriculture, le chiffre de nos importations en l'espèce, a diminué, et il y a tout lieu d'espérer que bientôt, nous pourrions exporter, au lieu d'importer.

Depuis des années, dans nos grandes villes, comme dans tous les centres un peu peuplés, le prix des oeufs frais, en hiver, atteint un chiffre alarmant... pour les acheteurs, et en particulier pour les classes besogneuses. Depuis des années, de novembre à mars, le prix des oeufs frais, chez l'épicier, n'est généralement pas moins de cinquante sous; souvent même il atteint soixante sous et plus.

Il importe donc au cultivateur de recourir aux mesures nécessaires pour obtenir de ses troupeaux beaucoup d'oeufs en hiver, alors que ce produit est en grande demande, rare et cher.

Or le moyen d'obtenir à bonne heure et en automne et en hiver une abondante récolte d'oeufs est de faire naître les troupeaux à bonne heure, et pas plus tard que la mi-mai.

La poulette née tard, née en juin par exemple, souffre des froids humides de l'automne et en souffre tellement que la plupart du temps elle est forcée de renvoyer sa ponte jusqu'aux beaux jours du printemps suivant. C'est que la poulette née en juin ou plus tard n'a pas encore atteint sa maturité lorsque nous arrivons au froid humide de l'automne; en conséquence le développement normal de sa constitution est retardé, et retardé souvent jusqu'au printemps. Donc il importe, et beau-

coup, d'élever à bonne heure. Le choix des races, et même des lignées, des familles, dans la race, n'est pas non plus à dédaigner.

Les races dites américaines : Plymouth Rocks, Wyandottes et Rhode Island Rouges, donnent généralement satisfaction. Elles pondent abondamment, à bonne heure, sont rustiques, et en outre fournissent plus de chair que leurs congénères des races méditerranéennes, Livournes (Leghorns) et autres.

Aussi ces races deviennent-elles de plus en plus populaires dans nos campagnes.

Elever à bonne heure n'est pas toujours facile, dira-t-on: les poules elles-mêmes sont les premières à se refuser à cet élevage à bonne heure, à cet élevage moderne.

C'est vrai ! Mais si les poules refusent de couvrir à bonne heure, les machines, les couveuses et éleveuses artificielles, sont toujours prêtes... et se soumettent toujours de bonne grâce à la population.

On trouve partout dans le commerce aujourd'hui ces appareils d'élevage; aussi les cultivateurs et autres qui désirent élever à bonne heure quelques centaines de poulets feraient bien d'en user.

Il est deux types de couveuses artificielles ou incubateurs, à savoir : la couveuse à air chaud, et la couveuse à eau chaude.

Laquelle des deux "machines" est préférable ? "Certant Grammatici". Les experts, sur le sujet, ne s'accordent pas. Laissons-les discuter, et en attendant essayons l'appareil qui nous paraît réunir le plus de qualités.

À propos d'incubateurs et d'éleveuses je trouve dans la "Basse-Cour Canadienne", revue spéciale d'aviculture, publiée à Ste-Scholastique, P. Q., un article fort intéressant, et qui présente au public une couveuse nouvelle genre, et à eau chaude: "La Québécoise", manufacturée dans la Province de Québec par un aviculteur bien connu, M. J.-A. Gaulin, de St-Joseph de Lévis. La nouvelle fabrication serait, paraît-il, la première du genre établie dans la Province, alors qu'aux Etats-Unis, c'est par centaines que se comptent les manufactures d'incubateurs. Or il est reconnu aujourd'hui que les Américains sont en grande partie redevables aux incubateurs de la prospérité actuelle de leur industrie avicole, qui en une seule année rapporte aux différents Etats de l'Union le joli chiffre de sept cent millions de piastres.

L'élevage artificiel vaut donc la peine d'être essayé.

C. L'HABITANT.

### Notes de la Capitale

Ottawa, 3. — Les revenus des douanes pour la ville de Hull pendant les douze derniers mois, ont été de \$30,000.

Une succursale de la Dominion Alliance vient d'être formée à Ottawa. Le but est de faire un puissant mouvement en faveur de la tempérance, et d'obtenir la suppression de plusieurs licences chaque année.

Un Conseil de ville de Hull, à l'avant-hier soir, on a discuté la question des salles de pool et des salles de spectacles. Une requête a été présentée au conseil, demandant que l'on ferme les salles de pool du samedi soir au lundi matin, et que les salles de spectacles soient fermées le dimanche. A ce propos, le R. P. Carrière dit qu'il n'y a pas à Hull l'observance du dimanche, et qu'il est temps d'y voir.

Le "Royal George" A cause du retard que subira l'ouverture de la navigation sur le Saint-Laurent, le Royal George de la ligne du Canadian Nord, qui doit partir le 17 courant de Bristol pour Montréal, se rendra à Halifax seulement. Le prix de la traversée sera de \$85,00, prix minimum d'une première classe.

La santé du roi Frédéric Londres, 3. — La famille royale a été grandement alarmée à la nouvelle que le roi Frédéric de Danemark avait eu une rechute et que son état était sérieux.

On annonça plus tard que le souverain avait pris quelque mieux et qu'il paraissait sous peu pour un climat plus élément dans le sud de la France.

Les fabricants de Québec sont bien chez eux (De notre correspondant) Québec, 2. — Interrogés, ce matin, au sujet de la rumeur qu'un certain nombre d'entre eux avaient l'intention de transporter leurs établissements à Montréal et à Maisonneuve, les manufacturiers de chaussures de Québec ont déclaré que la rumeur n'était aucunement fondée. Les manufacturiers sont en pleine activité, la meilleure entente règne entre les patrons et les employés, et tous sont entièrement satisfaits de l'état actuel de l'industrie à Québec.

### Aux résidents de la banlieue

Le Grand Trunk Railway System fera circuler un train spécial le jour du Vendredi-Saint, le 5 avril, laissant Montréal à 1.30 p.m., arrivant à Vaudreuil à 2.30 p.m. Au retour, laisse Vaudreuil à 4.30 p.m., arrivant à Montréal à 5.25 p.m., et arrêtant aux endroits intermédiaires. Cette excursion est faite dans l'intention de donner aux résidents de la banlieue une occasion de voir les places d'été situées en face du lac, désirant faire des arrangements pour leur demeure d'été.

Le train laissant Montréal à 12.10 p.m., et Vaudreuil à 1.25 p.m., pour Montréal, ne circulera pas le jour du Vendredi-Saint.

Le Juif errant Toronto, Ont., 3. — Un Juif du nom d'Issac Solomons, recherché par les autorités policières de Chicago pour un vol considérable de bijoux à la Adams Express, a été arrêté à Toronto immédiatement après être sorti de prison où il avait été détenu pour un vol à l'échelle. Envoyé à la frontière américaine, il a été arrêté par les officiers de l'immigration sous le prétexte qu'il n'est pas sujet américain. On le déportera en Angleterre.

Il meurt à 98 ans Saint-Placide, Co. des Deux-Montagnes, 2. — M. Joseph Carrière cultivateur de cette paroisse est décédé jeudi à l'âge de 98 ans.

Chez nos inventeurs La Société des inventeurs s'est réunie hier soir, dans l'une des salles de l'école Polytechnique. On a choisi un nouveau directeur, M. Valiquette, et on a éliminé de la constitution la clause empêchant les membres qui ne détiennent que des brevets étrangers de faire partie du bureau de direction. On s'est ensuite occupé des affaires de routine.

La culture dans l'Alberta M. Dennis, expert en irrigation, de l'Alberta, déclare qu'il n'y a pas de culture dans deux cents circonscriptions de terre cultivables de l'Alberta. Il annonce qu'il y a quelque temps une augmentation de vingt dollars l'acre pour les terres irriguées de l'Alberta-ouest.

SPECIAL POUR EMPRESS En vue du départ du R. M. S. "Empress of Britain" de St-Jean, N. B., vendredi, le 5 avril, un train spécial pour le vapeur composé de chars à bagages, wagons de première classe et wagon-restaurant, wagon-salle, partira de la gare de la rue Windsor, à Montréal, à 8.15 p. m., jeudi le 4 avril, et se rendra à l'embarcadere, St. John Ouest, N. B.

Le Juif errant Toronto, Ont., 3. — Un Juif du nom d'Issac Solomons, recherché par les autorités policières de Chicago pour un vol considérable de bijoux à la Adams Express, a été arrêté à Toronto immédiatement après être sorti de prison où il avait été détenu pour un vol à l'échelle. Envoyé à la frontière américaine, il a été arrêté par les officiers de l'immigration sous le prétexte qu'il n'est pas sujet américain. On le déportera en Angleterre.

Il meurt à 98 ans Saint-Placide, Co. des Deux-Montagnes, 2. — M. Joseph Carrière cultivateur de cette paroisse est décédé jeudi à l'âge de 98 ans.

Chez nos inventeurs La Société des inventeurs s'est réunie hier soir, dans l'une des salles de l'école Polytechnique. On a choisi un nouveau directeur, M. Valiquette, et on a éliminé de la constitution la clause empêchant les membres qui ne détiennent que des brevets étrangers de faire partie du bureau de direction. On s'est ensuite occupé des affaires de routine.

La culture dans l'Alberta M. Dennis, expert en irrigation, de l'Alberta, déclare qu'il n'y a pas de culture dans deux cents circonscriptions de terre cultivables de l'Alberta. Il annonce qu'il y a quelque temps une augmentation de vingt dollars l'acre pour les terres irriguées de l'Alberta-ouest.

SPECIAL POUR EMPRESS En vue du départ du R. M. S. "Empress of Britain" de St-Jean, N. B., vendredi, le 5 avril, un train spécial pour le vapeur composé de chars à bagages, wagons de première classe et wagon-restaurant, wagon-salle, partira de la gare de la rue Windsor, à Montréal, à 8.15 p. m., jeudi le 4 avril, et se rendra à l'embarcadere, St. John Ouest, N. B.

### VIENT DE PARAITRE

## LE CANADA ECCLESIASTIQUE

POUR L'ANNÉE 1912  
Almanach annuel de l'clergé canadien et franco-américain.  
26e ANNEE

1 vol. in-8° (5 x 8 1/2 ps), plus de 600 pages, relié toile, \$1.50

Nous sommes heureux de publier la lettre que nous a adressée le vénérable archevêque de Québec, au sujet du Canada Ecclésiastique. Après les encouragements venus du Saint-Père et les félicitations de notre digne archevêque, aucune marque de sympathie ne pouvait nous être plus agréable. De plus, le témoignage de Mgr Bataillard, une autorité en la matière, déclarant notre publication la plus parfaite du genre qui soit au monde, est la plus flatteuse recommandation que nous puissions désirer. Jamais un livre canadien ne fut apprécié avec plus d'éloges.

"Archevêché de Québec, 3 mai 1911."  
"Votre Canada Ecclésiastique est de plus en plus complet, exact, bien fait à tous égards. Je vous félicite cordialement. Mgr Bataillard qui publie l'Annuaire Pontifical à Rome, me disait l'année dernière que votre Canada Ecclésiastique est la plus belle publication de ce genre qui existe au monde. Je crois qu'il a raison. Mille remerciements pour votre gracieux envoi."  
"L. N., Arch. de Québec."

Aussi bien tous les prêtres du Canada et des Etats-Unis devraient-ils avoir en leur possession ce volume qui leur est spécialement consacré. Les laïques eux-mêmes y trouveront une foule de renseignements, à l'occasion, d'une grande utilité. Veuillez nous faire parvenir vos commandes le plus tôt possible.

BEAUCHEMIN & CIE., LIMITEE  
79, RUE SAINT-JACQUES  
MONTREAL  
18 RUE MECHANIC, WORCESTER, MASS.

## PELADEAU FRERES

Chambre 25 20 ST-JACQUES Tél. Main 636

### Occasion Exceptionnelle

## PARC NATIONAL

POINTE AUX TREMBLES  
Pendant Deux Jours Seulement

20 LOTS PRES DES TRAMWAYS A \$140.00

PEU DE COMPTANT

La vente du terrain du High School est pratiquement conclue. L'affaire était pendante déjà depuis plusieurs mois en attendant l'autorisation que la Législature vient enfin d'accorder. M. J. C. McGreevy est maintenant prêt à prendre la propriété et les travaux pour le nouveau High School sont commencés dans la rue University. Les plans ne sont pas rendus publics mais on sait que l'édifice aura de neuf à dix étages.

Le prix de vente de l'école actuelle est de sept millions deux millions et demi pour le terrain.

### Le Juif errant

UN FILS D'ISRAEL QUE LA POLICE PROMENE D'UN PAYS A L'AUTRE.

Toronto, Ont., 3. — Un Juif du nom d'Issac Solomons, recherché par les autorités policières de Chicago pour un vol considérable de bijoux à la Adams Express, a été arrêté à Toronto immédiatement après être sorti de prison où il avait été détenu pour un vol à l'échelle. Envoyé à la frontière américaine, il a été arrêté par les officiers de l'immigration sous le prétexte qu'il n'est pas sujet américain. On le déportera en Angleterre.

### VIENT DE PARAITRE :

## "Why The Navy Act Should be Repealed"

IMPERIAL PROBLEMS

Par HENRI BOURASSA

Brochure grand format, avec appendices contenant les principales déclarations de MM. Monk, Borden et Doherty, les propositions de MM. Monk et Doherty, les résolutions de Saint-Eustache et de la Patinoire Ontario et autres documents importants.

25 sous — En vente aux bureaux du "DEVOIR" 71a rue Saint-Jacques.





